

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 NOVEMBRE 2015

-=-=-

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni en Mairie le lundi 23 novembre 2015 à 20h.00, sous la présidence du Maire de la commune, Yannick HERBET.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD, Lydie DEPREUX, Géry HERMANT, Gilberte BOITTIAUX, Yvon CIMBE, Aurélie HUET, Sylvain SAKALOWSKI (arrivé à 20h.50) , Magalie BANSE, Adrien PARMENTIER, Laure BOUBET, Jean-Luc COUTEAU, Michel SCARCIA, Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT

Absente : Amélie LEQUET

Le Conseil Municipal adopte le compte rendu de la réunion du 21 septembre 2015 et autorise l'inscription de quatre questions complémentaires à l'ordre du jour de la présente séance.

1) Extension du SIDEN-SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque

Parmi les projets inscrits au Schéma départemental de Coopération Intercommunale figure l'extension du SIDEN-SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales l'avis des organes délibérants des collectivités membres doit être sollicité.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable unanime.

2) Rapport annuel d'activités sur la qualité et de prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Mr le Maire a été destinataire du rapport annuel d'activités 2014 des services publics de l'eau potable et de l'assainissement présenté par le Président du SIDEN-SIAN ; il doit faire l'objet d'une présentation au Conseil Municipal, sans nécessité de vote.

Ce document est disponible en Mairie et sur Internet à l'adresse suivante : www.noreade.fr

Aucune observation ou question n'est émise.

3) Avis sur le projet du Programme Local de l'Habitat (PLH) élaboré par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis

Mr le Maire précise que le 6 octobre 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis a adopté le projet du Programme Local de l'Habitat pour la période 2016/2021 ; copie de la délibération est jointe en annexe.

La procédure en cours prévoit la consultation des Conseils Municipaux des communes membres dans un délai de 2 mois avant l'adoption définitive du PLH prévue au cours du 1^{er} semestre 2026.

Géry HERMANT, qui a pris connaissance de l'ensemble du document, n'a noté aucune anomalie particulière ; le PLH distingue les deux pôles urbains de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis (Le Cateau et Caudry) du secteur rural.

L'assemblée émet un avis favorable.

4) Modification des statuts du Centre Social l'Escale

Les statuts du Centre Social l'Escale, arrêtés par délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2005 ont notamment fixé la composition (15 membres) du Conseil d'Administration, à savoir :

- 8 membres au moins issus du Conseil Municipal
- 2 personnes représentant la CAF
- 5 personnes qualifiées désignées en raison de leur connaissance dans les domaines d'activité du Centre Social

Il s'avère que depuis la restructuration des Caisses d'Allocations Familiales, la CAF du Nord n'a désigné qu'un seul délégué.

Lydie DEPREUX, Présidente du Centre Social l'Escale, souhaiterait que ce poste devenu vacant soit occupé par un « membre habitant » afin de renforcer le rôle et la représentation des adhérents.

Il est donc proposé au Conseil Municipal une modification des statuts du Centre Social l'Escale officialisant le passage à un délégué de la CAF et à 6 personnes qualifiées, les membres du Conseil Municipal conservant la majorité.

Lydie DEPREUX ajoute que de nombreuses candidatures d'usagers du Centre Social sont à prévoir.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification statutaire.

5) Dénomination des rues desservant la Zone de la Ruche d'Entreprises

Pour des questions de géolocalisation et d'identification, Mr Thierry MACE, Directeur de la Ruche d'Entreprises, et les dirigeants des sociétés LESTRINGUEZ et Mille et Une Fenêtres, souhaiteraient que les deux voies desservant cette zone soient dénommées.

Le Conseil Municipal donne le nom de Louise de Bettignies à la voie partant de la RD 643 à l'entrée de la Ruche d'Entreprises et celui de rue des Entrepreneurs à la voie d'accès aux Sociétés LESTRINGUEZ et Mille et Une Fenêtres.

6) Création complémentaire de postes de CUI-CAE

Yannick HERBET rappelle que lors de séance du 18 mai 2015, le Conseil Municipal a confirmé la création de 7 postes de CUI-CAE actuellement tous pourvus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une délibération autorisant l'ouverture d'autres postes de ce type si le besoin de renforcer le personnel communal se fait ressentir.

Le Maire ajoute qu'il va rencontrer l'ensemble du personnel communal cette semaine, service par service, comme il en a pris l'habitude depuis son élection.

Claudine CASIEZ interroge le Maire sur les critères de choix des bénéficiaires de ces contrats.

Après avoir rappelé que l'organisation du travail des services techniques relève d'Yvon CIMBE, Yannick HERBET précise qu'une première sélection des nombreux CV réceptionnés en Mairie est opérée par Virginie LE BERRIGAUD (l'essentiel des demandes d'emploi émane de femmes) ; il reçoit ensuite individuellement les personnes retenues.

Le recours aux contrats aidés s'est amplifié du fait de la multiplication des arrêts maladie ; la continuité du service rendu à la population a ainsi pu être assurée.

Le Maire rappelle ensuite que les bénéficiaires de ces contrats sont tenus de suivre une formation ; aucune promesse d'embauche à l'issue de leur contrat n'est faite.

Par ailleurs, les prochains départs à la retraite vont entraîner une réorganisation des services sachant que Ludovic BRICOUT est le responsable des services techniques et l'interlocuteur privilégié d'Yvon CIMBE et Didier LECLERCQ.

Enfin, Yannick HERBET souligne qu'il n' a aucun reproche à faire aux membres du personnel communal qui font le maximum en dépit des contraintes budgétaires.

Jean-Marie BACQUET, relayé ensuite par Jean-Luc COUTEAU, note que les employés communaux ne sont pas habilités pour installer les illuminations de Noël puisqu'ils interviennent sur le réseau électrique.

Yvon CIMBE affirme qu'ils ne touchent aucunement au réseau.

Jean-Marie BACQUET ajoute que la responsabilité du Maire serait engagée en cas d'accident.

Rappelant que les normes sont de plus en plus contraignantes et multiples, Yannick HERBET va faire le point sur ce dossier.

Revenant à la question initiale, le Conseil Municipal décide la création de ces postes complémentaires.

7) Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

Le départ en retraite d'Anne-Marie RICHARD, officiel le 1^{er} février 2016 mais effectif le 1^{er} décembre 2015 au soir (compte tenu des « jours d'ancienneté » et des congés à solder) va nécessiter la création d'un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} décembre 2015 à temps non complet, à raison de 28h/semaine.

La personne appelée à occuper ce poste sera affectée à la cantine de l'école maternelle, à la crèche halte-garderie, à l'Ancienne Mairie, au Foyer des Anciens et aux vestiaires du terrain de football.

Le temps de travail est annualisé afin de tenir compte des vacances scolaires, des périodes d'ouverture du Foyer des Anciens et de la crèche ainsi que de la saison de football.

L'agent qui sera recruté sera dans un premier temps stagiaire puis, s'il donne satisfaction, titularisé.

Adopté à l'unanimité.

8) Indemnité de gardiennage de l'église

La réglementation en vigueur prévoit l'octroi d'une indemnité aux personnes chargées du gardiennage des églises communales ; à Beauvois en Cambrésis c'est l'Abbé DELAETER qui perçoit cette indemnité.

Le montant 2015 est le même que celui de 2014 (et de 2013) à savoir 474,22 €.

Le Conseil Municipal se montre favorable à l'attribution de ladite indemnité.

9) Location du bureau occupé par la SEM Beauvois Distrelec

Yannick HERBET rappelle que la SEM Beauvois Distrelec occupe deux fois/semaine (mardi matin et mercredi après-midi) l'un des bureaux situés à l'arrière de la Mairie.

A ce titre, il était prévu que la SEM verse un loyer à la commune, avec effet au 1^{er} juillet 2014. Un accord a été trouvé sur la base d'un loyer mensuel de 50 €.

Il convient que le Conseil Municipal délibère à son tour sur cette location puisque le Conseil d'Administration de la SEM Beauvois Distrelec a accepté ces conditions.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Jean-Marie BACQUET attire l'attention de l'assemblée sur le fait que les estimations de consommation sont souvent trop élevées. Yvon CIMBE a été saisi également de telles anomalies ; la SEM Beauvois Distrelec modifiera ces estimations après les prochains relevés de compteurs.

10) Reversement d'une subvention au Centre Social l'Escale

La CAF du Nord vient de notifier le montant de sa participation au Contrat Enfance Jeunesse soit 10 129,45 €, somme prochainement versée au profit de la commune.

Certaines des actions inscrites dans ce contrat sont organisées par le Centre Social l'Escale qui doit donc, à ce titre, récupérer les subventions correspondantes d'un montant de 8 791,77 €.

Pour ce faire, le Conseil Municipal doit décider le versement au Centre Social l'Escale d'une subvention de 8 791,77 €.

Adopté à l'unanimité.

11) Tarification 2016

Suite à l'avis favorable émis par la Commission Municipale des Finances, réunie le 12 novembre dernier, le Conseil Municipal adopte les tarifs 2016 détaillés ci-dessous :

Garderie périscolaire

Tarif actuel	Tarif proposé	Variation %
1,80 €	1,85 €	2.78

Cimetière

Opérations diverses	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Inhumations enfants	10.00 €	10.00 €	-
Inhumations adultes	17.00 €	17.50 €	2.94
Caveau communal/jour	1.50 €	1.60 €	6.66
Exhumation 1 ^{er} corps	52.00 €	53.00 €	1.92
Exhumation 2 ^{ème} corps	30.00 €	31.00 €	3.33

Concessions (m2)

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Temporaire (15 ans au plus)	11.70 €	11.90 €	1.71
Trentenaire	23.00 €	23.50 €	2.17
Cinquantenaire	39.00 €	40.00 €	2.56

Vente de caveaux suite à une reprise de concessions en état d'abandon

Caveau de 1 à 3 places

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Mauvais état	220.00 €	225.00 €	2.27
Etat Moyen	325.00 €	330.00 €	1.54
Bon état	440.00 €	450.00 €	2.27

Caveau de 4 places minimum

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Mauvais état	430.00 €	435.00 €	1.16
Etat Moyen	640.00 €	645.00 €	0.78
Bon état	860.00 €	870.00 €	1.16

ColombariumCase de 2 urnes

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Concession trentenaire	765.00 €	780.00 €	1.96
Concession cinquanteenaire	975.00 €	990.00 €	1.54

Cavurne de 4 à 6 urnes

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Concession trentenaire	440.00 €	450.00	2.27
Concession cinquanteenaire	650.00 €	660.00	1.54

Cavurne de 2 à 3 urnes

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Concession trentenaire	310.00 €	315.00	1.61
Concession cinquanteenaire	520.00 €	530.00	1.92

Locations de salle

Ancienne Mairie

Habitants et associations de la commune

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	69.00 €	70.00 €	1.45
Location 1 journée	150.00 €	152.00 €	1.33
Location 2 journées	185.00 €	187.00 €	1.08
Vin d'honneur	94.00 €	95.00 €	1.06

Habitants et associations extérieurs

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	69.00 €	70.00 €	1.45
Location 1 journée	225.00 €	230.00 €	2.22
Location 2 journées	310.00 €	320.00 €	3.23
Vin d'honneur	126.00 €	130.00 €	3.17

Foyer Rural

Habitants et associations de la commune

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	128.00 €	130.00 €	1.56
Location 1 journée	213.00 €	215.00 €	0.94
Location 2 journées	288.00 €	290.00 €	0.69
Vin d'honneur	150.00 €	152.00 €	1.33

Habitants et associations extérieurs

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	128.00 €	130.00 €	1.56
Location 1 journée	420.00 €	430.00 €	2.38
Location 2 journées	510.00 €	520.00 €	1.96
Vin d'honneur	255.00 €	260.00 €	1.96

Salle de sports (vin d'honneur pour les habitants de la commune)

Tarif actuel	Tarif proposé	Variation %
82.00 €	84.00 €	2.44

Photocopies

Format	Tarifs actuels (depuis le 1/1/2013)	Tarifs proposés	Variation %
A 4 noir	0,60 €	0,70 €	16,66 %
A 3 noir	0,80 €	0,90 €	12,50 %
A 4 couleur	0,70 €	0,80 €	14,28 %
A 3 couleur	0,90 €	1,00 €	11,11 %

12) Travaux en régie

Yannick HERBET rappelle que l'instruction comptable M 14 permet d'identifier les travaux réalisés en régie par le personnel communal, autorisant ainsi la récupération de la TVA appliquée sur l'achat des matériaux utilisés.

Le montant de ces travaux, incluant le coût des matériaux et du personnel, s'élève cette année à 8 358,93 €.

Cette somme est à inscrire, par délibération modificative budgétaire, en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement, selon la proposition détaillée ci-dessous :

***Fonctionnement**

Recettes : + 8 358,93 € au compte 722

Dépenses : + 1 000,00 € au compte 60631 (produits d'entretien)
+ 1 000,00 € au compte 6064 (fournitures administratives)
+ 1 000,00 € au compte 6184 (organismes de formation)
+ 5 358,93 € (64168) (Emplois d'Avenir)

***Investissement**

Dépenses : + 8 358,93 € au chapitre 21 (opération d'ordre)
-3 000,00 € au compte 21312
-3 358,93 € au compte 21318
-2 000,00 € au compte 21151

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification du budget 2015.

13) Contrat d'assurance « risques statutaires »

La commune est couverte par un contrat d'assurance « risques statutaires » venant à échéance le 31 décembre 2015.

Cette garantie couvre les risques décès, accident du travail, longue maladie, invalidité, mi-temps thérapeutique, maladie ordinaire, maternité, paternité et adoption pour le personnel stagiaire et titulaire.

Le contrat en cours est détenu par la SMACL, le prochain couvrira une période de 3 ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018.

*le risque « maladie ordinaire »

- sans franchise
- franchise fixe (par arrêt maladie) de 15 jours
- franchise cumulée (sur 1 an) de 15 jours
- franchise fixe de 30 jours
- franchise cumulée de 30 jours

*l'assiette de cotisation est constituée par le traitement indiciaire, la NBI et le Supplément Familial de Traitement (328 476 € en 2014).

*le contrat actuel prévoit en maladie ordinaire une franchise cumulée de 15 jours pour un taux global de cotisation de 6,30 %.

*3 compagnies d'assurances ont répondu à la consultation initiée le 15 septembre 2015.

- la SMACL
- GROUPAMA
- CNP Assurances

Toutes garanties dont maladie ordinaire	SMACL	GROUPAMA	CNP Assurances
Avec franchise fixe 15 jours	8,92 %	6,72 %	6,97 %
Avec franchise cumulée 15 jours	9,74 %	7,10 %	---
Avec franchise fixe 30 jours	8,12 %	6,30 %	6,52 %
Avec franchise cumulée 30 jours	9,08 %	6,61 %	8,09 %

L'offre de GROUPAMA s'avère la moins disante (et conforme au cahier des charges).

Reste à déterminer la nature et la durée de la franchise en maladie ordinaire.

La cotisation annuelle virtuelle s'élèverait à :

- 22 073,58 € avec une franchise fixe de 15 jours
- 23 321,80 € avec une franchise cumulée de 15 jours
- 20 693,98 € avec une franchise fixe de 30 jours
- 21 712,26 € avec une franchise cumulée de 30 jours

La Commission des Finances a opté pour la franchise cumulée de 15 jours et retenu la proposition présentée par GROUPAMA.

Le Conseil Municipal suit à l'unanimité l'avis rendu par la Commission des Finances.

14) Subventions 2015 aux associations locales, organismes extérieurs, CCAS et Centre Social l'Escale

La Commission des Finances a examiné les documents fournis par les associations locales et avancé les propositions figurant ci-dessous.

Yannick HERBET précise qu'aucune subvention n'est remise en cause alors que de nombreuses communes ont réduit sensiblement leur effort financier.

Il rappelle qu'en retour, il attend une participation accrue des associations à la vie de la commune (défilé de Ste Anne notamment).

Association	Point financier	Subvention 2014	Propositions 2015
Jeunes Sapeurs- Pompiers	24,01 € (excédent 2014/2015)	1 140 €	1 140 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	8 694,53 €	3 230 €	3 230 €
Amicale Jeanne d'Arc	585 € (excédent 2015)	665 €	665 €
Amicale Laïque	5 441,92 €	2 895 €	2 895 €
UNC – AFN	3 665 €	360 €	360 €
Gymnastique Volontaire Beauvoisienne	315,23 € (excédent 2014/2015)	950 €	950 €
Sté Colombophile La Défense	2 562,58 € (déficit 2014/2015)	1 080 €	1 080 €
Société de chasse	762,24 €	360 €	360 €
Croix Blanche	5 088,63 €	380 €	380 €
Club Séniors	4 110,81 €	5 225 €	5 225 €
Harmonie Mutualiste B-F	4 508,11 €	7 600 €	7 600 €
Union Sportive Beauvois	343,98 € (avance sur subvention 2015 de 4 000 € versée en juin)	4 370 €	4 370 € + 150 €*

*subvention exceptionnelle pour la création d'une équipe féminine

Associations extérieures

Association	Montant 2014	Propositions 2015
Union Commerciale Caudry – Beauvois	500 €	300 €
Donneurs de sang de Caudry	100 €	100 €
Croix Rouge Française de Caudry	300 €	300 €
Planning Familial du Cambrésis	200 €	200 €
Prévention Routière	300 €	300 €

-Subvention au Centre Social l'Escale

Le montant 2014 atteignait 80 750 €, déduction faite des 5% appliqués depuis 2013 à chaque subvention.

Une avance de 30 000 € sur la subvention 2015 a été accordée pour l'organisation des Centres de Loisirs.

Avis favorable au maintien du montant de la subvention 2014.

-Subvention au CCAS

Le 29 juin 2015, le Conseil Municipal a fixé à 3 000 € le montant de la subvention 2015 attribuée au C.C.A.S.

Compte tenu de la trésorerie disponible (1000 €) du montant prévisible des bons qui seront délivrés à l'occasion de Noël et de la prise en charge des frais funéraires de Mr WASTYN, une rallonge budgétaire de 1 500 € est souhaitable.

Pour mémoire, la subvention 2014 accordée au CCAS atteignait la somme de 3 500 €.

Avis favorable de la Commission des Finances à l'octroi d'une subvention complémentaire de 1 500 €.

Le Maire ajoute qu'il a reçu le nouveau Président de la Section Locale de Caudry de la Croix Rouge Française, Mr Francis VARRET ; ce dernier va s'employer à améliorer et intensifier à Beauvois en Cambrésis les aides et interventions effectuées.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal adopte les propositions avancées par la Commission des Finances sachant que ne participent pas au vote Didier JACQUEMIN et Magalie BANSE pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, Laure BOUBET pour l'Harmonie Municipale, Gilberte BOITIAUX pour l'Amicale Laïque et Lydie DEPREUX pour le Centre Social l'Escale.

15) Convention de mutualisation entre les polices municipales de Caudry et de Beauvois en Cambrésis

Parmi les projets envisagés pour réduire la vitesse des automobiles circulant rue Berthelot et organiser le stationnement dans cette même rue figure une mutualisation entre les polices municipales de Beauvois en Cambrésis et de Caudry, cette dernière disposant de moyens humains et matériels permettant le renforcement ponctuel de notre Brigadier Chef Principal de Police Municipale ; à titre de réciprocité, ce dernier interviendra à Caudry pour des contrôles de vitesse.

Cette procédure nécessite une convention de mise à disposition entre les deux communes conclue pour une durée (renouvelable) de 3 ans.

Yannick HERBET précise avoir eu un entretien avec le Chef de la Police Municipale de Caudry pour la mise en place de ce dispositif.

Il note également que le Maire de Fontaine au Pire a officialisé la présence dans sa commune de Jacques VANTYGHEM lors des défilés patriotiques.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de cette convention.

16) Fixation du tarif de la cantine scolaire

Pour la 5^{ème} année consécutive, la Sté API, fournisseur des repas servis à la cantine scolaire, n'appliquera aucune augmentation tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2016 (2,98 € actuellement).

A l'unanimité le Conseil Municipal maintient à 3,20 € le prix de vente du ticket repas.

17) Levée de prescription pour une retenue de garantie

L'entreprise FARASSE Serrurerie, installée à Cambrai, a participé en 2008 et 2009 aux travaux d'aménagement du bâtiment du Centre Social (lot n° 3 : escalier métallique).

Le marché de travaux signé à l'époque prévoyait une retenue de garantie de 1 630,57 € qui n'a pas été remboursée à l'entreprise par la Trésorerie de Caudry avant le 31 décembre 2014, date de prescription, alors qu'aucune réserve n'avait été émise lors de la réception des travaux.

Le délai réglementaire de 5 ans ayant été dépassé, seule une délibération du Conseil Municipal levant cette prescription permettra le remboursement de cette somme.

Adopté à l'unanimité.

18) Nouveau contrat de location des copieurs

Les services municipaux (Mairie et écoles) sont actuellement équipés de 4 copieurs de marque SHARP qui font l'objet de contrats de location avec la Société ALLBURROTIC venant à échéance en 2017 (pour 3 d'entre eux) et en 2018 (pour le quatrième) pour un coût total de 9 280 € HT/trimestre.

Conformément aux conditions de ces contrats, ALLBURROTIC a présenté une offre de renouvellement du matériel en remplaçant les copieurs SHARP par des copieurs DEVELOP (Konica).

Cette proposition est assortie de deux variantes :

-un renouvellement immédiat des contrats avec solde des contrats en cours moyennant 5 251 € HT/trimestre pendant 21 trimestres
-un renouvellement à l'issue des contrats en cours moyennant 3 287,52 € HT/trimestre pendant 21 trimestres.

Pour la première variante, le coût global atteint 110 271 € (21 x 5 251 €) ; pour la deuxième, 116 487,92 € HT (3 287,52 € x 21 + 47 450 € au titre des contrats en cours restant à payer).

A ce gain de 6 200 € HT environ, il convient d'ajouter l'économie immédiate réalisée soit 4 029 € HT/trimestre.

Par ailleurs, ALLBUROTIC propose, comme geste commercial, que l'une des machines installées dans les écoles devienne propriété de la commune à l'issue des 21 trimestres de location.

Enfin, le contrat de maintenance de ces équipements serait renégocié, à savoir maintien du coût copie couleur à 0,050 € HT et diminution du coût copie noir et blanc de 0,007 € HT à 0,005 € HT (forfait trimestriel de 45 000 copies noir et blanc, de 20 000 copies couleur).

Géry HERMANT note que des pénalités pourraient être appliquées si la commune ne renouvelait pas sa coopération avec ALLBUROTIC ; en cas de contentieux, la commune pourrait être épargnée mais cette procédure engendrerait des dépenses non négligeables.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces nouveaux contrats.

19) Informations diverses

*Yannick HERBET signale que la dématérialisation des documents transférés à la Trésorerie va être prochainement effectuée ; la signature électronique constituera la prochaine étape.

*Le Maire rencontrera prochainement Mme BASQUIN, Comptable du Trésor afin de faire le point sur la situation financière de la commune ; il en rendra compte lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal qui devrait se tenir avant la fin de l'année.

Compte tenu de l'amélioration de la santé financière de la commune, Yannick HERBET envisage de proposer la création de deux postes supplémentaires d'adjoints au Maire ; ce sera selon lui une forme de reconnaissance du travail bénévole accompli jour après jour.

*Didier JACQUEMIN a participé à la réunion organisée par le Préfet du Nord le 20 novembre 2015. Les besoins d'unité et de solidarité ont été soulignés à cette occasion.

Des détails ont également été donnés sur l'état d'urgence qui a été prolongé de 3 mois ; la vigilance de chacune et chacun d'entre nous est sollicitée.

*L'honorariat a été conféré par le Préfet à Gérard DEVAUX, par le Sous-Préfet de Cambrai à Jean-Michel COUTURIER et Alain DEPREUX.

Leur investissement en direction de la population sera salué lors de la cérémonie des vœux du Jeudi 7 janvier 2016.

20) Questions diverses

*Jean-Marie BACQUET a constaté une réorganisation de la Poste qui engendre des retards dans la distribution du courrier (un seul préposé en est désormais chargé).

N'ayant pas été informé officiellement de ces changements, le Maire va interroger le Groupement Postal de Caudry sur ce point.

*Le 25 novembre la Prévention Routière organise une réunion publique de sensibilisation au Foyer Rural Marcel Devaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.45.